

GRANDES CULTURES

Nouveaux insecticides et molluscicides

Pour l'année 2017, trois nouveaux produits insecticides et molluscicides font leur apparition, dont un produit contre le doryphore.

La gamme des produits autorisés contre le doryphore s'élargit encore un peu. Il est vrai qu'il s'agit du principal ravageur de la pomme de terre, introduit d'ailleurs en Europe à la fin de la Première Guerre mondiale. D'autres homologations ont trait aux pucerons, sur pomme de terre et tabac. Quelques modifications interviennent également, en relation pour la plupart avec la réévaluation ciblée.

■ **Coragen, nouvel insecticide**

Pour la lutte contre le doryphore, le produit Coragen



Un nouveau produit pour la lutte contre le doryphore. C. KÜNDIG

(Leu+Gygax) apparaît sur le marché, avec un mode d'action original. Et pour lutter contre les pucerons sur pomme de terre et tabac, le produit Nuprid 200 SC (Nufarm) est homologué. Il est constitué d'imidaclopride (matière active de la famille des néonicotinoïdes); il est donc à utiliser

avec discernement. D'autres spécialités commerciales à base d'imidaclopride sont déjà autorisées contre les pucerons sur tabac; Nuprid 200 SC est la seule autorisée contre les pucerons sur pomme de terre. Le produit Tepekki, déjà homologué pour lutter contre les pucerons sur pomme de

terre, reçoit une extension pour la culture du tabac. Ces trois produits sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

■ **Insecticides: modifications et retraits**

Quelques modifications de détails interviennent également. Le produit Karate Zeon (Syngenta) reçoit une homologation pour lutter contre le sitone du pois. Fastac Perlen passe de la gamme Leu+Gygax à celle de BASF. Les prescriptions d'emploi des appâts Blocade et Grylo>proXX sont réajustées, à la manière de celles présentées en 2016 pour les produits Cortilan et Rimi 101. Pour le produit Alanto, l'application contre les ravageurs du colza (méligèthes principalement) est limitée au stade 59 (fin développement des boutons floraux), ce qui signifie qu'il est interdit d'intervenir dès les premières fleurs ou-

vertes. La situation est la même pour le produit Biscaya (annonce en 2015), recommandé par la firme en grandes cultures (colza et pomme de terre). Pour terminer, les produits à base de novaluron (Rimon, Nova 100) ne seront plus utilisables après le 1^{er} janvier 2018.

■ **Molluscicides: nouvelles formulations**

Quelques nouvelles formulations apparaissent parmi les appâts à base de métaldéhyde, notamment pour Metarex Inov (Stähler) et Steiner Gold (Omya), qui verront leur attractivité pour les limaces améliorée. Rappel des nouvelles prescriptions pour les appâts à base de métaldéhyde, annoncées l'année dernière: la dose totale de métaldéhyde épandue par parcelle et par année ne doit pas dépasser 700 g/ha; si l'applica-

tion doit être répétée, elle ne peut l'être qu'après 14 jours; lors du travail avec les granulés (remplissage de la machine, épandage), il faut porter des gants.

■ **Pour en savoir plus**

Consulter les fiches techniques Agridea pour obtenir plus d'informations sur ces produits et pour les comparer avec ceux déjà existants. Consulter également les divers documents et les bulletins édictés par les services phytosanitaires cantonaux. Ces services restent à disposition pour fournir toutes les informations complémentaires utiles, que ce soit au sujet des produits phytosanitaires ou de l'opportunité de leur utilisation, donc de l'état des cultures.

BERNARD BEURET,
STATION PHYTOSANITAIRE
DU CANTON DU JURA, FRI

Description des nouveaux insecticides

Nom	Matières actives	Utilisation	Dosage / Prix	Toxicité / Restrictions	Remarques
Coragen (Leu+Gygax)	Chlorantraniliprole 200 g/l	Pommes de terre Contre: doryphores PER: soumis à autorisation	60 ml/ha 25 fr./ha	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme; SPe 1: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant la matière active chlorantraniliprole plus de 2 fois par culture et au maximum tous les 2 ans sur la même parcelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Formulation: suspension concentrée (SC). Délai d'attente: 2 semaines. Groupe IRAC: 28 (diamides). Le chlorantraniliprole est une molécule présentant un mode d'action original, qui induit une paralysie musculaire et un arrêt de l'alimentation. Elle agit par contact et ingestion sur les larves et les adultes de doryphore.
Nuprid 200 SC (Nufarm)	Imidaclopride 200 g/l	Pommes de terre et tabac Contre: doryphores des pommes de terre, pucerons du feuillage du tabac (avant la floraison) PER: soumis à autorisation	Pommes de terre: 0,3 l/ha; 1 traitement au maximum par année. Tabac: 0,35 l/ha; 2 traitements au maximum par année ou 0,5 l/ha; 1 traitement au maximum par année (pas d'autre application même à 0,35 l/ha).	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme; SPe 8: Dangereux pour les abeilles. Ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat (par exemple cultures, enherbement, adventices). Ne doit pas être utilisé en présence de plantes en fleurs dans les parcelles voisines. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 100 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. 	<ul style="list-style-type: none"> Formulation: suspension concentrée (SC). Délai d'attente: 2 semaines pour les pommes de terre, se référer aux directives de SwissTabac pour le tabac. Groupe IRAC: 4A (néonicotinoïdes). Nuprid 200 SC correspond à Confidor OD, Bazooka, Imidachem, mais avec l'homologation sur pomme de terre en plus. L'imidaclopride fait partie de la famille des néonicotinoïdes et est par conséquent à utiliser avec retenue.
Tepekki (Omya, ISK Bioscience)	Fonicamide 50%	Tabac Contre: pucerons du feuillage PER: soumis à autorisation	0,14 kg/ha, 2 traitements au maximum par année 73,50 fr./ha	H319: Provoque une sévère irritation des yeux, H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme, SPe 8: Dangereux pour les abeilles. Pulvérisation uniquement le soir, en dehors de la période de vol des abeilles sur les plantes en fleur ou exsudant du miellat (par exemple cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies) ou dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents. 	<ul style="list-style-type: none"> Formulation: granulés à disperser dans l'eau (WG). Délai d'attente: se référer aux directives de SwissTabac. Groupe IRAC: 29 Tepekki, annoncé en 2009 pour la culture de la pomme de terre, reçoit une homologation pour le tabac. La fonicamide agit de la même manière que la pymétozine (Plenum), en bloquant de manière sélective la prise de nourriture chez les homoptères, dont font partie les pucerons. Il s'agit donc d'un aphicide spécifique, qui élimine les pucerons tout en épargnant les insectes auxiliaires, comme les coccinelles.

Attention dangereux Dangereux pour le milieu aquatique

Source: FRI

DU CÔTÉ DES CHAMPS

Le désherbage mécanique des céréales d'hiver

En agriculture biologique, le désherbage des céréales d'hiver s'effectue principalement à la sortie de l'hiver à l'aide d'une herse étrille ou de la houe rotative.

Dans les semaines suivant le semis des céréales d'hiver, bon nombre d'agriculteurs pratiquant le désherbage mécanique ont pu se poser la question de réaliser un passage de herse étrille/houe rotative avant l'hiver. Les conditions climatiques étaient réunies pour que les adventices puissent se développer. Il pouvait être craint qu'elles atteignent un stade trop déve-

loppé pour une destruction avec un passage à la sortie de l'hiver. Il faut noter qu'un passage avant l'hiver peut entraîner jusqu'à 40% de pertes de pieds de blé et sérieusement compromettre le rendement.

■ **Passage en sortie d'hiver**

Le désherbage des céréales d'hiver s'effectue principalement à l'aide de la herse étrille ou houe rotative en sortie d'hiver dès les premiers jours de beau temps lorsque le blé commence à taller. Le sol doit être ressuyé pour permettre de rentrer sur la parcelle. Si le passage est réalisé avant que la céréale talle, beaucoup de dégâts seront provoqués par l'arrachage des pieds par manque d'ancrage au sol de ces derniers. Le fait «d'agres-

ser» le blé au début du tallage en passant la herse étrille l'incitera à s'enraciner davantage.

L'objectif est d'intervenir lorsque les adventices sont au stade plantule et de répéter les passages en fonction des levées.

■ **Agressivité du matériel employé**

La herse étrille et la houe rotative sont les outils les mieux adaptés au désherbage du blé à la sortie de l'hiver. Selon la pression, le développement des adventices et le stade de la céréale, l'agriculteur pourra réaliser un passage plus ou moins agressif. Pour la herse étrille, plus les dents seront verticales (la pression des dents au sol est forte) et la vitesse d'avance-



Lorsque le semis est trop fin, la herse étrille ne vibre pas et fait des traits au sol comme sur la photo. L'efficacité est donc mauvaise. Réaliser dans un premier temps un passage de houe rotative lorsque c'est encore humide pour essayer d'écroûter un maximum.

PROCONSEIL

ment importante, plus le désherbage sera agressif.

■ **Prévenir en augmentant la densité de semis**

Il est conseillé de réaliser le semis des céréales d'hiver en agriculture biologique plus tard (sur la fin octobre) pour contrer le développement des mauvaises herbes. Attention à ce que le semis ne soit pas réa-

lisé trop fin. Dans le cas où des semences fermières sont utilisées, il ne faut pas hésiter à augmenter la densité de semis jusqu'à 450-500 grains/m². Ceci pour trois raisons: les potentiels dégâts causés par le passage de la herse étrille, la couverture au sol du blé pour la concurrence aux adventices et assurer les chances d'avoir un nombre de maîtres brin suf-

fisant pouvant être limité par la régression de talles due au manque d'azote lors de la montaison.

GÉRALD HUBER, PROCONSEIL

SUR LE WEB

Retrouvez les bulletins *Du côté des champs* sur la page internet www.prometerre.ch/cotechamps